



SICEC
21, bd Gustave Morizot
21400 Châtillon sur Seine

☎ 03.80.81.56.25
✉ 03.80.91.18.58
contact@sicec.fr

COMPTE RENDU

Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des cours d'Eau Châtillonnais du jeudi 22 mars 2012 BELAN-SUR-OURCE

Présents : 27 membres sur 44.

Le Président accueille les participants, excuse Mme la Sous-Préfète et M. Bernard DEFLORENNE, et remercie Mme CHOUARDOT pour sa présence.
Il rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour

- **Compte Administratif 2011,**
- **Affectation du résultat,**
- **Budget primitif 2012,**

DELIBERATIONS :

- **Demande de financement pour l'animation du Contrat Rivières SEQUANA 2012,**
- **Demande de financement pour les postes de techniciens 2012,**
- **Délibération pour le traitement informatisé des payes par le Centre de Gestion,**
- **Délibération pour le choix du maître d'œuvre pour le projet de l'ouvrage Brugère,**
- **Délibération lancement de l'étude d'évaluation du Contrat Rivières SEQUANA,**
- **Délibération pour versement d'une gratification aux stagiaires,**
- **Délibération régime indemnitaire des salariés,**

AFFAIRES DIVERSES :

- **Modification des statuts : intégration de nouvelles communes,**
- **Demande d'intégration de la commune de LAIGNES,**
- **Questions diverses.**

Puis le Président donne la parole à Mme CHOUARDOT afin qu'elle présente le **compte de gestion 2011** :

Plusieurs délégués font remarquer qu'il n'est pas aisé de suivre le compte de gestion sans support papier et qu'il serait judicieux d'envoyer une synthèse du compte de gestion et du budget en même temps que la convocation à l'Assemblée Budgétaire.

Ce sera appliqué lors du budget 2013.

• **Compte Administratif 2011 :**

Investissement :

Dépenses Prévues : 1 017 037,00 €
 Réalisées : 234 498,36 €
 Reste à réaliser : 235 924,00 €

Recettes Prévues : 1 017 037,00 €
 Réalisées : 188 841,83 €
 Reste à réaliser : 151 690,00 €

Fonctionnement :

Dépenses Prévues : 538 993 €
 Réalisées : 348 258,42 €

Recettes Prévues : 538 993 €
 Réalisées : 265 792,36 €

Le 1^{er} Vice-Président indique que le compte de gestion est identique au compte administratif et certifie que les montants des titres et mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à approbation en même temps que le compte administratif.

Vote : 26 pour, 1 abstention.

• **Budget primitif 2012 :**

Thierry NAUDINOT présente ensuite le budget primitif 2012 du Syndicat :

Investissement :

Dépenses prévues : 593 544,00 €
Recettes prévues : 593 544,00 €

Fonctionnement :

Dépenses prévues : 585 844,00 €
Recettes prévues : 585 844,00 €

Vote : Unanimité.

Le Président reprend la parole afin de procéder au vote des différentes délibérations.

• **Demande de financement pour l'animation du Contrat Rivières SEQUANA 2012 :**

Le Président explique à l'assemblée la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animateurs du Contrat rivières pour l'année 2012.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- des Conseils Régionaux de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Unanimité.

• **Demande de financement pour les postes de techniciens 2012 :**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter de nouveau l'aide des financeurs sur les postes de techniciens rivières pour l'année 2012.

Chaque année une nouvelle convention financière doit être établie auprès

- de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- des Conseils Régionaux de Bourgogne et de Champagne-Ardenne,
- des autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Unanimité.

• **Délibération pour les cotisations au service paies multicollectivités du Centre de Gestion :**

Le conseil d'administration du Centre de Gestion a, par décision du 28 novembre 2011, fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- La cotisation au service paies multicollectivités à 6,50 euros par bulletin de paie ou d'indemnité traité par mois ;
- 40 euros pour chaque bulletin régularisé suite à un déficit d'informations communiquées ou à une communication tardive des informations pour l'établissement des bulletins de paies ou d'indemnités.

Le comité syndical, sur proposition du Président, décide d'accepter les nouveaux tarifs du Centre de Gestion et donc de maintenir la convention pour l'adhésion du syndicat au service paies multicollectivités.

Vote : Unanimité.

• **Délibération pour le choix du maître d'œuvre pour le projet de l'ouvrage Brugère :**

Le Président présente au comité syndical le projet Aménagement de l'ouvrage BRUGERE à Aisey-sur-Seine.

Suite à la consultation des entreprises, la commission d'Appel d'Offre propose de retenir l'offre du bureau d'études **Dynamique-Hydro pour un montant de 28 600 € HT**,

Le comité syndical, sur proposition de la commission d'Appel d'Offre :

- Accepte le choix de l'entreprise ;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs l'avancement de ce projet afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières

Vote : 2 contres, 2 abstentions et 23 pours.

Gérard MALNOURY demande quel est le contenu des travaux.

Jean-Claude STUTZ lui répond que l'étude est là pour le définir, l'idée étant l'effacement. Quoi qu'il en soit, on s'attachera à définir un projet avec la commune et l'ensemble des partenaires de façon à concilier la restauration de la continuité écologique et les attentes de la commune, des riverains et usagers

André MALGRAS précise qu'il s'est renseigné sur l'aspect réglementaire de l'actualisation du classement des cours d'eau et le dispositif des ouvrages prioritaires, et qu'il est en désaccord avec les ouvrages proposés.

• **Délibération lancement de l'étude d'évaluation du Contrat Rivières SEQUANA :**

Le Président présente au comité syndical la nécessité de réaliser l'évaluation du Contrat Rivières, c'est-à-dire d'analyser le fonctionnement du contrat et son acceptation par les acteurs locaux dans la perspective de la mise en place d'un second Contrat.

Cette mission sera confiée à un bureau d'études indépendant à la suite d'une mise en concurrence.

Le comité syndical,

- Charge le Président d'organiser le choix du bureau d'études avec la commission d'appel d'offre ;
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'avancement de ce projet afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières ;
- Décide d'inscrire les dépenses relatives à cette affaire au budget ;
- Autoriser le Président à lancer les demandes de financement (AESN, Conseil Régional de Bourgogne, Conseil Général de Côte d'Or et autres).

Vote : Unanimité.

• **Délibération pour versement d'une gratification aux stagiaires :**

Le Président informe le comité syndical qu'il convient de verser une indemnité aux stagiaires effectuant un stage d'une durée égale ou supérieure à 2 mois au sein du SICEC.

Le montant minimum de la gratification perçue par le stagiaire est de 12,50 % du plafond horaire de la Sécurité sociale, soit :

$(23 \times 12,5 \%) \times (35 \times 52 / 12) = 436,05$ euros pour 151,67 heures par mois.

Vote : Unanimité.

• **Délibération régime indemnitaire des salariés :**

Après plusieurs mois d'activité, le comité syndical décide d'augmenter les indices majorés de rémunération des contrats de travail de l'ensemble du personnel non titulaire du syndicat :

- Le conseiller technique en gestion de cours d'eau ayant dans sa fonction la gestion de la structure passe de l'IM 433 à l'IM 461,
- Le conseiller technique en gestion de cours d'eau attaché à la Seine passe de l'IM 365 à l'IM 374,
- Le conseiller technique en gestion des cours d'eau attaché à la Petite Laigne passe de l'IM 365 à l'IM 374,
- L'attachée territoriale secrétaire-comptable passe de l'IM 349 à l'IM 355,
- La chargée d'animation du Contrat Rivières passe de l'IM 397 à l'IM 403.

Le comité syndical, après discussion, accepte ces augmentations d'indices, et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire afin de mener celle-ci dans les meilleures conditions administratives.

Vote : Unanimité.

• **Plan de Gestion de l'Ource et ses affluents 2012/2016 :**

Le Président explique qu'un nouveau Plan de Gestion de l'Ource a été préparé. L'ensemble des actions a été défini par le personnel du SICEC en concertation avec les principaux propriétaires et les élus locaux.

Afin d'engager ces actions, ce Plan de Gestion doit faire l'objet d'une instruction au titre du Code de l'Environnement et être déclaré d'intérêt général à la suite d'une enquête publique organisée par les services de la Préfecture.

Le Conseil Syndical, après discussions :

- APPROUVE le Plan de gestion de l'Ource et de ces affluents ;
- APPROUVE le montant des travaux estimé à 700 000 € HT ;
- DECIDE d'inscrire le montant des différentes tranches annuelles du plan de gestion aux budgets annuels, et ce dès 2012 ;
- AUTORISE le Président à engager au près de la Préfecture la procédure d'instruction au titre du Code de l'environnement, ainsi que la procédure d'enquête publique afin de déclarer le plan de gestion de l'Ource et de ces affluents d'intérêt général ;
- CHARGE le Président de solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, du Conseil Régional de Bourgogne, du Conseil Général de Côte d'Or, de la Fédération Départementale des pêcheurs ainsi que tout autres financeur potentiel ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs l'avancement de ce projet afin de mener celui-ci dans les meilleures conditions administratives et financières.

Vote : Unanimité

• **Modification des statuts pour l'adhésion de nouvelles communes :**

Le Président explique aux délégués la nécessité de modifier les statuts du SICEC pour l'intégration de nouvelles communes qui en ferait la demande.

La Commission Statuts a travaillé aux modifications suivantes :

Article 1 : Composition

Sera ajouté

Il est possible de créer une vallée Laigne et une vallée Aube en fonction des demandes d'adhésion de nouvelles communes.

Article 7 : Bureau

Sera ajouté

La mise en place d'une Vice-présidence d'une nouvelle vallée interviendra à compter de l'adhésion d'au moins quatre communes pour la vallée considérée.

Nouvel Article 13 : Intégration de nouvelles Communes

Les communes pouvant demander leur adhésion seront, en fonction de la surface de bassin versant le plus important, rattachées aux vallées suivantes :

Vallée de la Laigne : LAIGNES, GRISSELLES, NICEY, CHANAY, VILLEDIEU, VERTAULT, MOLESME.

Vallée de l'Aube : CHAMBAIN, BUXEROLLES, GURGY-LE-CHATEAU, GURGY-LA-VILLE, LES GOULES, LIGNEROLLES, BOUDREVILLE, VEUXHAULLES-SUR-AUBE, MONTIGNY-SUR-AUBE, GEVROLLES, FAVEROLLE-LES-LUCEY, LUCEY, LA CHAUME.

Vallée de l'Ource : CHAUGEY, BURE-LES-TEMPLIERS, MENESBLES, VILLIERS-LE-DUC, BISSEY-LA-COTE, COURBAN, MINOT, MOITRON, SAINT-BROING-LES-MOINES, TERREFONDREE, MONTMOYEN, ESSAROIS.

Vallée de la Seine : BILLY-LES-CHANCEAUX, OIGNY, ORRET, POISEUL-LA-VILLE, BAIGNEUX-LES-JUIFS, BELLENOD-SUR-SEINE, MASSINGY, ETALANTE, AIGNAY-LE-DUC, ECHALOT, MAUVILLY, BEAULIEU, SAINT-GERMAIN, BUSSEAUT.

Les participations financières des communes seront rattachées aux grilles existantes. Concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel une pondération sera définie en fonction de la largeur du cours d'eau principal:

- *Inférieure ou égale à 4 mètres : coefficient de 0.6*
- *Supérieure à 4 mètres : coefficient 1*

L'article 13 devient l'article 14, sans changement.

L'article 14 devient l'article 15, sans changement.

Après avoir pris connaissance de la proposition de la Commission Statuts, les délégués du Syndicat se prononcent par un vote pour ou contre la modification des statuts pour l'intégration de nouvelles communes.

Si ce projet est accepté, chaque commune devra délibérer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois à compter de la date de dépôt en Sous Préfecture.

Vote : Unanimité.

- **Demande d'adhésion de la commune de Laigne :**

Le Président fait part à l'Assemblée de la demande d'adhésion de la Commune de LAIGNES au Syndicat Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais. Le Conseil Municipal a déjà délibéré en ce sens.

Compte tenu des caractéristiques de la Laigne, le coefficient 1 sera affecté aux grilles de participation concernant les frais de fonctionnement et les investissements de matériel.

Les communes du SICEC ayant trois mois pour se prononcer, il est proposé d'accepter cette adhésion à partir du 1^{er} janvier 2013.

Après avoir pris connaissance de la demande d'adhésion de la commune de LAIGNES, les délégués, après discussion, accepte l'adhésion de cette commune.

Vote : Unanimité.

- **Question diverses :**

Christian VOLTERRANI, maire d'Autricourt, interroge Thierry NAUDINOT sur l'avancement du projet d'aménagement de l'ouvrage d'Autricourt : où en est le projet et où en sont les discussions avec la famille DE GRUBEN ?

Thierry NAUDINOT explique que la mission de maîtrise d'œuvre a été relancée et que l'expert, M. CHABOT, désigné par les propriétaires, doit prendre contact avec le bureau d'études pour trouver un compromis entre la solution proposée par le Syndicat et les attentes de la famille DE GRUBEN. Dernièrement, au cours de plusieurs échanges, Il a rappelé le rôle du Syndicat vis-à-vis de la gestion des ouvrages. Le Syndicat intervient dans le cadre de l'intérêt général pour le bon écoulement du cours d'eau et la restauration de la continuité écologique. Son rôle n'est en aucun cas d'entretenir et de restaurer des biens privés. Il poursuit en précisant que le Syndicat ne peut être tenu responsable du dysfonctionnement des ouvrages privés dont les propriétaires ne veulent pas s'engager sur les solutions proposées. Christian VOLTERRANI précise que, pour la commune, il est impératif que le bief reste alimenté pour éviter toute stagnation des eaux usées en période estivale. Il regrette d'être « pris en otage » par les propriétaires qui ne veulent pas assumer leur rôle en tant que propriétaires.

Le président remercie l'Assemblée de sa confiance, du travail réalisé, l'assure de tout l'engagement de l'ensemble de l'équipe et l'invite au verre de l'amitié.